

Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260701-2026-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026
Publication : 07/07/2026

2026-127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt quatre juin deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, CHERVY CHAIGNEAU, LAGUIDE, MICHAUD, MATHIEU, GUERET, LAHIANI, LEPINE, HENRIOT, LEROY A., GOULOZELLE, LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE
formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. MADELENAT

Procurations :

Madame Fabienne LUGUET a donné pouvoir à Madame Mélissa DUMIGNARD
Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Monsieur Sébastien VITTE
Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Madame Christine HIVERT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE
Madame Nathalie DONY a donné pouvoir à Madame Karine NADAUD MONTAGNAC
Madame Anaïs VERGNAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Sébastien VITTE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 19 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstentions	: 0

Objet : Extension du mandat des conseillers du CME

Les enfants du CME souhaitent étendre leur mandat d'un an, l'idée étant qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, s'engager sur une période de 3 ans (du CM1 à la 6^{ème} permettant ainsi de créer un pont avec le collège.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser cette extension de mandat.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le premier juillet deux mille vingt six.



Le Maire,

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....ème adjoint

Etienne LEJEUNE

Patrice Filloux



Le secrétaire de séance,

Sébastien VITTE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.